

Institut-Hôpital neurologique de Montréal

Montreal Neurological Institute-Hospital

## INTRODUCTION

Le Neuro est réputé pour la qualité de ses soins, ses recherches de pointe et l'atmosphère de travail agréable qui y règne. La communication est importante à nos yeux, et c'est pourquoi nous encourageons nos employés, nos professeurs, nos étudiants et nos patients à parler de nous en ligne.

La présente politique régit l'utilisation des médias sociaux à titre personnel ou professionnel, ou en tant qu'unité.

Elle aidera les membres du Neuro à faire des choix judicieux lorsqu'ils publient leur propre contenu ou diffusent des nouvelles du Neuro, le tout dans le respect des droits des individus.

## **NOS COORDONNÉES**

Nous sommes là pour vous. Quels que soient vos besoins – renseignement, collaboration, formation, formulaire de consentement ou autorisation – communiquez avec le Service des communications du Neuro.

Par courriel: communications.neuro@mcgill.ca

Par téléphone : 514 398-1902

### TABLE DES MATIÈRES

Comptes officiels	3
Utilisation à titre personnel	5
Utilisation à titre professionnel	6
Utilisation par une unité	7
Directives générales	9

# **COMPTES OFFICIELS**

# 1

## **COMPTES OFFICIELS**

Les comptes de médias sociaux du Neuro sont nommés, créés et gérés par le Service des communications, conformément au plan de communication approuvé de l'établissement.

Dans ces comptes, Le Neuro utilise ses désignations officielles : identité visuelle, conventions d'appellation, vérification de compte et adresse URL.

#### Comptes de médias sociaux officiels du Neuro :

PLATEFORME PSEUDO

Twitter <u>@TheNeuro\_MNI</u>
Facebook <u>@TheNeuroMNI</u>
Instagram <u>@TheNeuro\_MNI</u>

Page LinkedIn
Groupe LinkedIn
The Montreal Neurological Institute
The Neuro Open Science Discussion Group

YouTube @MontrealNeuro











#### Mots-clés du Neuro:

Établissement Science ouverte Femmes dans les STIM Employés et patients #TheNeuro
#OpenScience#OpenScienceinAction
#NeuroXXceptional
#NeuroHeroes

# UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

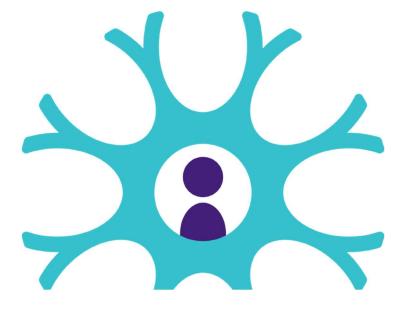
# 2 UTILISATION À TITRE PERSONNEL

L'utilisation à titre personnel désigne la publication de contenu dans les médias sociaux.

Elle désigne également la publication de contenu sur d'autres sites Web : photos de famille sur un site de partage de photos, commentaire sur un article de journal ou tenue d'un blogue sur un passe-temps non lié au travail.

#### Compte personnel

- Vous avez un compte personnel clairement désigné comme tel. Vous ajoutez des mises en garde à votre bio ou à votre profil, par exemple « compte personnel » ou « Les opinions exprimées n'engagent que moi » pour indiquer que vous ne vous exprimez pas au nom du Neuro.
- Vous n'avez pas besoin de faire approuver l'ouverture ni l'utilisation d'un compte personnel de média social.
- Vos publications dans les médias sociaux ne révèlent aucunement votre lien avec Le Neuro. Vous seul êtes responsable du contenu que vous publiez.
- Vous êtes courtois, respectueux et évitez les conflits dans la mesure du possible.
- En votre qualité d'employé, d'étudiant ou de bénévole du Neuro, vous devez éviter, même dans un compte personnel, de porter atteinte à l'intégrité de l'établissement (voir la Partie 5).



# 3

## **UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL**

Les comptes professionnels sont ceux d'employés et de stagiaires du Neuro désireux de partager leur savoir.

Si vous avez un compte professionnel, il serait bien d'en informer le Service des communications du Neuro pour que nous puissions donner plus de visibilité à vos messages et mettre en valeur la diversité de notre cybercommunauté.

#### Compte professionnel

- Votre compte indique clairement vos fonctions au Neuro. Dans votre bio ou votre profil, vous insérez le pseudo du Neuro, en précisant toutefois qu'il ne s'agit pas d'un compte officiel de cet établissement et en ajoutant la mention « Les opinions exprimées n'engagent que moi ».
- Votre compte ne comporte aucun logo ni image officiels du Neuro (par exemple, vous ne pouvez pas utiliser le logo du Neuro comme photo de profil).
- Votre supérieur est au fait de l'existence de votre compte, s'il y a lieu.
- Vous êtes seul maître à bord, même si vous changez de fonctions.
   Vous seul gérez votre compte et décidez de son contenu, sans intervention aucune du personnel du Neuro.
- L'essentiel de vos publications est de nature professionnelle.
   Dans la mesure du possible, vous étiquetez Le Neuro lorsque le contenu s'y prête.
- Vous évitez tout geste susceptible de porter atteinte, ne serait-ce qu'en apparence, au Neuro.
- Dans vos comportements en ligne, vous ne perdez jamais de vue vos obligations professionnelles. Vous évitez les conflits d'intérêts et préservez la confidentialité des données confidentielles ou personnelles obtenues dans l'exercice de vos fonctions (voir la Partie 5).
- Votre compte est accessible au plus grand nombre. Vos publications sont bilingues et vous faites bon usage des fonctions d'accessibilité du réseau social, par exemple le texte « alternatif » pour les images et les sous-titres codés pour les vidéos.
- Vos publications sont professionnelles, courtoises et factuelles.
   En cas d'erreur, vous rectifiez le tir le plus rapidement possible avec transparence et honnêteté.
- Les écrits restent : ne l'oubliez pas. Vous répondez de vos publications, qui sont limpides, transparentes et respectueuses.



# 4

## UTILISATION PAR UNE UNITÉ

(LABORATOIRE, CLINIQUE, PLATEFORME, ETC.)

Les unités du Neuro – laboratoires, cliniques, services, etc. – qui souhaitent être présentes sur les réseaux sociaux doivent collaborer avec notre Service des communications, qui s'assure que notre établissement projette une image unifiée et adopte des pratiques exemplaires

# adopte des pratiques exemplaires.

#### 4.1 Gestion du compte

- Votre compte est établi au nom de l'unité, et le pseudo du Neuro figure dans la bio ou le profil.
- Le logo de la sous-marque, dûment approuvé par Le Neuro, figure dans la photo de profil, et vous insérez un hyperlien vers le site Web du Neuro si possible.
- Votre compte est conforme à une stratégie de médias sociaux dûment approuvée : l'objectif, le ton et le public cible sont clairement définis et conformes à la mission, à la vision et aux valeurs du Neuro.
- Votre compte est conforme au Guide d'identité visuelle du Neuro.
- Votre compte est piloté par un ou deux responsables, qui recevront du Service des communications une formation en gestion des médias sociaux et travailleront en collaboration avec cette équipe.

#### 4.2 Publication de contenu

- → Les publications doivent être pertinentes aux activités de l'unité et conformes à la mission du Neuro.
- Les écrits restent : ne l'oubliez pas. Vos publications sont limpides, complètes, exactes, transparentes et respectueuses.
- Vous répondez aux guestions et rectifiez toute mésinformation dans un délai de 24 heures.
- Votre compte est accessible au plus grand nombre. Vos publications sont bilingues et vous faites bon usage des fonctions d'accessibilité du réseau social, par exemple le texte « alternatif » pour les images et les sous-titres codés pour les vidéos.
- Vos publications sont neutres et exemptes de toute allusion politique.
- Vos publications sont professionnelles, courtoises et factuelles. En cas d'erreur, vous rectifiez le tir le plus rapidement possible avec transparence et honnêteté.

#### 4.3 Renseignements personnels, confidentialité et autorisations

- Vous ne publiez pas d'information ni d'opinion personnelle révélant votre identité. Vous vous gardez également de publier des photos ou des vidéos de réunions ou de fêtes privées, d'étiqueter des collègues ou des patients sans leur autorisation et de publier du contenu susceptible de porter atteinte à l'intégrité du Neuro (voir la Partie 5).
- Vous citez vos sources (photos, infographies, etc.) et étiquetez Le Neuro c'est-à-dire ses comptes officiels de médias sociaux – s'il y a lieu.
- Vous ne devez ni recueillir ni publier de l'information personnelle ou confidentielle sur autrui sans avoir obtenu d'abord toutes les autorisations nécessaires.

# DIRECTIVES GÉNÉRALES

# 5 DIRECTIVES GÉNÉRALES

#### **5.1** Cadre réglementaire

La présente politique et votre comportement en ligne doivent être conformes, notamment, aux lois, politiques et directives que voici :

- → articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la <u>Charte des droits et libertés de la personne</u>, RLRQ c C-12;
- Loi sur les archives, RLRQ c A-21.1;
- articles 3, 35, 36, 1463, 2085 et 2088 du Code civil du Québec, RLRQ c C-1991;
- Code des professions, RLRQ c C-26, et codes de déontologie des professionnels du Neuro
- Politique du CUSM sur les médias sociaux
- <u>Code de conduite</u> de Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill;
- Politique sur le harcèlement et la discrimination interdite par la loi de l'Université McGill;
- Lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux de l'Université McGill; et
- Lignes directrices sur les médias sociaux et traditionnels de la Faculté de médecine de l'Université McGill.

#### 5.2 Autorisations : photographies et vidéos

- Les publications et les retransmissions en direct sur la propriété du Neuro doivent être autorisées par le Service des communications de l'établissement.
- Les photos et les vidéos captées sur la propriété du Neuro ne doivent pas révéler l'identité des patients ni de données personnelles les concernant. Dans le cas contraire, vous devez obtenir explicitement le consentement du sujet de la photo ou de la vidéo.
- → Vous pouvez obtenir les formulaires de consentement auprès du Service des communications.

#### **5.3** Plaintes

Les plaintes ne doivent pas être relayées par l'entremise des médias sociaux, mais bien dirigées vers les instances ci-après :

- → Patient : Adresser toute plainte au commissaire aux plaintes et à la qualité, conformément à la loi.
- → Employé du CUSM : Consulter les rubriques <u>Resolutions des conflits</u> dans *MyMUHC*, intranet du CUSM.
- Employé de l'Université McGill : Consulter la Politique sur le règlement des différends.
- → Étudiant : Consulter la page Web du Programme intégré en neurosciences sur la résolution de conflits.